
INTRODUCTION

26 août 1789 : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen fait entrer la France dans l'an I de la liberté et de l'égalité, principes universels constitutifs du passage du sujet au citoyen, dont les droits sont désormais garantis par la Nation et la Loi et qui bénéficie d'un régime d'égalité civile avec la fin des privilèges. 12 août 1792 : aux lendemains de la prise des Tuileries et de la déchéance de Louis XVI, un décret établit un suffrage quasi universel pour tous les citoyens français de plus de 21 ans, suffrage qui fonde la souveraineté nationale mais qui en exclut les femmes, en raison des représentations dominantes des rôles masculins et féminins. 21-26 septembre 1792 : l'abolition de la monarchie par la Convention ouvre une ère nouvelle pour la France en Révolution, celle de la Première République « une et indivisible ». La Constitution de juin 1793 est conçue comme celle de l'an I de l'égalité, de l'utopie d'une République démocratique qui devra se construire entre la terreur et la vertu.

1899 : la Troisième République connaît un tournant majeur, un « nouveau départ », dans la redistribution des forces politiques autour de l'affaire Dreyfus. Une « République radicale » succède à la « République opportuniste », célèbre le succès de la gauche le 19 novembre lors de l'inauguration de la *République* place de la Nation, au son de la *Carmagnole*, de la *Marseillaise* et de l'*Internationale*. L'année suivante est organisée une exposition universelle où sont notamment exposées les monographies communales des instituteurs, ces « hussards noirs de la République ». 20 000 maires participent à un vaste banquet. La droite nationaliste, militariste, cléricale (l'*Action française*...) s'oppose alors à la gauche unie dans la défense des principes de la République.

Entre ces deux moments, la France a connu une alternance paradoxale de régimes républicains, royalistes, et impériaux : trois Républiques, deux restaurations, deux Empires, une dizaine de constitutions. En 1848, la revendication d'un suffrage « universel » masculin – c'est-à-dire de droit et non pas réservé

aux seuls hommes pouvant justifier d'un certain niveau de fortune ou de culture – est indissociable de l'idée républicaine. C'est dire l'intensité des affrontements politiques, dans des processus de politisation complexes, où les grands principes de 1789, de 1792, de l'an II, puis de 1848, adaptés ou condamnés lors des régimes successifs, permettent de définir les identités des républicains et les contours de la citoyenneté et de la démocratie.

Des histoires parallèles et croisées

La citoyenneté ne cesse d'être redéfinie, dans les droits et les devoirs des citoyens, selon les rapports de force politiques et sociaux. On peut la mesurer, arithmétiquement, par le nombre de ceux qui sont en mesure de participer à la vie politique, sous des formes multiples. On la voit fluctuer, au rythme des lois règlementant l'opinion, la liberté d'expression, d'association, de croyance. On saisit les périodes d'intégration ou de refus des catégories qui aspirent à la reconnaissance de leur citoyenneté, au nom des principes. Peut-on être citoyenne « sans citoyenneté », Français et esclave, saisonnier ou domestique et ayant droit de vote, d'une confession affichée et citoyen à part entière ?

Dans l'extension de la citoyenneté se joue également le destin de la démocratie, terme d'une force sémantique inouïe, confronté en permanence à des tensions, à des distorsions entre les principes et les pratiques. La plupart des régimes en place pendant la période traitée se réfèrent à une démocratie représentative, où les députés et les magistrats sont élus par une couche supérieure de notables, de propriétaires, quitte à consulter la masse du peuple-citoyen lors d'actes constitutionnels, à l'exemple du bonapartisme, un césarisme démocratique. Une certaine pratique parlementaire, excluant les coups d'État et l'appel à l'armée, domine cette conception libérale de la vie politique. La propriété, l'instruction et les talents dressent une frontière entre le pays « légal » et le pays « réel ». Cette conception est d'ailleurs compatible avec des concessions partielles à une démocratie locale, combinant l'élection des conseillers municipaux avec la désignation du maire par l'agent de l'État, préfet ou sous-préfet. Pourtant, des aspirations à des formes de démocratie directe, par l'action d'assemblées populaires délibérantes, se déclarent et aboutissent un moment, en 1793-an II, en 1848, en 1871, au nom du « droit à l'insurrection » du peuple souverain... Les déceptions des militants révolutionnaires se traduisent par des conjurations, des révoltes, des journées, des barricades, pendant tout ce long XIX^e siècle.

Des patrimoines et des paris

La République, comme idéal puis comme système de gouvernement, s'impose, non sans d'immenses difficultés, entre 1792 et 1877, voire 1889, l'année du centenaire de la Grande Révolution, année chargée de symboles

commémoratifs. Elle s'est reconstruite contre deux systèmes hostiles, le monarchisme clérical et le bonapartisme impérial. Mais la République a connu plusieurs visages, sur les plans politique, social ou religieux : les républiques montagnarde, directoriale, consulaire, quarante-huitarde, modérée, opportuniste avant la République radicale. Entre les traditions issues de 1789-1792 et la III^e République, les héritages sont évidents. La République de 1899 se fonde sur la mystique et même la mythologie des droits de l'Homme de 1789 plus que sur ceux de 1793, sur le patriotisme messianique des armées de citoyens-soldats de l'an II, sur les liens entre les dirigeants successifs avec le petit peuple des villes et des campagnes, les sans-culottes et leurs héritiers, avant que ne se dégage une alternative socialiste. À l'inverse, les adversaires de la République s'appuient sur les devoirs des sujets envers les souverains, sur le refus de la laïcité, sur le désir d'ordre politique et moral garanti par un pouvoir fort. Ils peuvent aussi compter sur le suffrage universel, une façon légale de prendre ou de conserver le pouvoir, pour les bonapartistes comme pour les légitimistes.

De nombreux facteurs interviennent dans les processus de politisation et d'expressions de l'opinion publique. Les élections, depuis le « premier vote français » de 1789 aux élections législatives de 1898, permettent de comprendre la naissance et l'approfondissement d'une certaine « démocratie électorale », qui s'affirme en 1848 avec la multiplicité des candidatures et des campagnes.

La Révolution de 1789, en établissant un régime d'égalité civile et en décidant la désignation par élection des députés, des administrateurs locaux et des juges, pose d'emblée la question de l'application, dans l'ordre politique, de ce principe d'équivalence entre citoyens (dont ne bénéficient, au début, ni les esclaves ni les libres de couleur). La loi du 22 décembre 1789 réserve la fonction électorale aux hommes, et parmi ceux-ci aux possédants. Elle dissocie ce faisant la citoyenneté politique de la citoyenneté civile. Cette restriction, appelée à perdurer, sera aussi très vite contestée. La délimitation des frontières de la citoyenneté politique devient dès lors l'un des points de fixation du conflit politique. Car la question de la définition de l'électorat et de l'éligibilité recouvre toutes sortes d'enjeux essentiels. Et les controverses qui opposent, après 1815, porte-parole de la « classe moyenne » et représentants de l'aristocratie foncière au sujet du cens électoral et de l'organisation des scrutins ne sont rien d'autre qu'une modalité d'une lutte pour l'appropriation sociale du pouvoir politique.

Les théories du citoyen capacitaire n'ont pour raison d'être que de justifier l'exclusion politique des classes laborieuses et de la bourgeoisie subalterne. Toutefois une partie – mais une partie seulement – de ces citoyens que la Révolution a qualifiés de « passifs » refusent cette mise à l'écart. Et trouvent des relais, à la Chambre et dans la presse, pour réclamer un élargissement de la fonction électorale. En France, jusqu'en 1848, la revendication d'un suffrage

« universel » masculin – c'est-à-dire de droit, et non pas réservé aux seuls hommes pouvant justifier un certain niveau de fortune ou de culture – est indissociable de l'idée républicaine. La revendication d'universalité naît pratiquement, après Varennes, avec celle de la République. La Première République abroge la plupart des conditions fiscales restreignant l'exercice du droit de vote qu'avaient établies les Constituants. Les hommes de couleur libres accèdent à l'égalité en 1792-1793. Le décret du 16 pluviôse an II (4 février 1794) abolit l'esclavage dans les colonies. Au XIX^e siècle, les forces politiques se définissent par rapport à cet héritage, dont se réclament les uns, que répudient les autres. Ainsi le suffrage « universel » constitue-t-il la pierre angulaire du programme des républicains, ces fils de la Révolution. Mais il s'agit, à leurs yeux, de bien davantage encore que de la seule inscription dans les institutions de l'égalité entre citoyens. La tradition républicaine escompte toute sorte d'effets politiques et sociaux de la participation de tous aux élections. Le bulletin de vote, d'abord, délégitime l'usage de la violence. Il peut permettre de rallier les « couches laborieuses » avant qu'elles ne deviennent « dangereuses ». Le rituel électoral, ensuite, permet à la société de surmonter ses divisions, à la nation d'éprouver son unité. La démocratie politique, enfin, est la condition d'une société méritocratique. Le camp républicain, cependant, est traversé par un clivage durable entre ceux qui s'en tiennent à une conception strictement politique de la citoyenneté et ceux qui entendent y inclure une dose de droits sociaux.

Avec l'avènement, au cours de l'année 1848, d'un bonapartisme se réclamant d'une conception démocratique de la souveraineté (on parlera bientôt de « césarisme démocratique »), le parti républicain perd le monopole de la célébration du suffrage universel. Et, simultanément, les succès électoraux de Louis Bonaparte confrontent la toute jeune république au paradoxe d'un usage antidémocratique du bulletin de vote, initié dès le premier Empire. La restriction progressive des libertés fondamentales à partir du second semestre 1848 n'explique que très partiellement, aux yeux des républicains du milieu du siècle, ce mystère d'un suffrage populaire antidémocratique. C'est que le droit de vote ne suffit pas à faire le citoyen. L'expérience, cruelle pour le camp de la République, des présidentielles de décembre 1848 et de tous les scrutins du Second Empire, soulève la question des conditions sociales et culturelles de fonctionnement d'une démocratie. Aux yeux des républicains, de ceux notamment qui reprennent le combat sous le règne de Napoléon III, la démocratie suppose, chez les citoyens, l'autonomie du jugement et la capacité à se forger une opinion politique. La citoyenneté ne saurait être qu'une condition juridique. L'acquisition du droit de vote ne coïncide pas nécessairement avec l'acquisition de la capacité à faire un usage politique de ce droit. Il faut donc, pour fonder la République, affranchir l'électeur de tout ce qui limite sa faculté de jugement et en fait l'instrument docile des forces réactionnaires : l'ignorance, les fausses croyances, la superstition, l'enfermement dans le

microcosme paroissial... La République libérale, puis radicale se donne pour mission de fabriquer des citoyens, c'est-à-dire des sujets politiques autonomes, rationnels, informés, impliqués, soucieux de l'intérêt général... L'École est désignée comme le lieu où doit s'effectuer cet apprentissage des citoyens de demain. Comme la famille, elle devient un espace d'affrontement entre les républicains laïcs et les partisans d'une éducation chrétienne, centrée sur les devoirs envers Dieu.

Le suffrage électoral, d'abord restreint à une petite fraction des possédants, puis étendu, en métropole, à l'ensemble des hommes majeurs, est un puissant facteur de transformation de l'espace politique. La conquête des électeurs devient en effet, dès 1790, l'un des principaux enjeux de l'affrontement des gauches et des droites. Avec pour conséquence directe une organisation de plus en plus rationnelle et spécialisée du travail politique. La Révolution et le XIX^e siècle voient naître le comité électoral, l'agent électoral, puis se constituer – laborieusement – les premiers partis politiques. La professionnalisation des acteurs du jeu politique est une autre dimension essentielle, même si elle est tardive, de ces transformations. Bref, l'avènement de la démocratie s'accompagne de l'établissement d'un champ politique partiellement autonome, avec ses rites et même ses premières liturgies.

Des ressorts et des enjeux multiples

Le vote ne suffit pas à faire le citoyen. D'autres critères, l'acquiescement de l'impôt, le service civique, le service militaire, le serment de fidélité, la participation aux affaires et aux célébrations du régime permettent de définir les citoyens et les non-citoyens. La Garde nationale joue par exemple jusqu'en 1871 un rôle politique majeur et ambigu entre force de contestation (1789, 1830, 1870 à Paris) et force de maintien de l'ordre. La vie parlementaire, la formation et les oppositions de partis sont au cœur de la vie politique, à l'exception notable des régimes autoritaires. La sociabilité politique, des sociétés populaires de l'an II aux sociétés de pensée influentes lors de l'affaire Dreyfus, en passant par les clubs sous la Commune de Paris, s'appuie sur des droits fondamentaux : pétition, manifestation, voire insurrection. Toute une culture politique tend à s'exprimer par des modes spécifiques d'expression : l'École de la République, les arts (de David à Delacroix et Dalou) et les sciences (« les républiques des savants »), les chaînes de fêtes, la chanson engagée. La presse, le « quatrième pouvoir », prend une place politique majeure, dès 1792, dans les années 1830, au moment de l'affaire Dreyfus. La caricature contribue à discréditer les hommes du jour et les régimes, de 1789 au scandale de Panama, n'épargnant ni les personnes royales, ni plus tard la République, accusée de corruption et de népotisme. Les fonctionnaires en place, élus puis nommés, tentent de mesurer l'esprit public, de rendre compte au pouvoir central des adhésions et des refus des populations, des villes, des

bourgs et des campagnes, de traduire les évolutions géopolitiques du pays. L'opposition de Paris et de la province, souvent mise en exergue, en 1793 au temps de la Convention montagnarde, en juin 1848, pendant la Commune de 1871, voire la notion même de jacobinisme gagneront à être précisées et nuancées.

Mais si la politique tend progressivement à se spécialiser, à se dissocier des autres dimensions de la vie sociale, il ne s'agit que d'une tendance, et la démocratie formelle n'absorbe pas toute la politique. D'abord parce qu'elle ne cesse de produire, comme par bourgeonnement, des formes sans cesse réinventées de participation politique. La politique se fait dans les cabarets, dans les chambrées, sur le foirail, dans les salons du beau monde comme à l'assemblée. Par ailleurs, la minorité « politisée » des exclus du pays légal n'a pas attendu l'extension de la fonction électorale à tous les hommes majeurs pour faire de la politique. Au temps des monarchies censitaires, l'activité politique ne se limite pas à l'étroite frange des notables assujettis à l'impôt. Même si beaucoup de Français ne manifestent guère d'intérêt pour les controverses parlementaires, beaucoup d'exclus du droit de vote font de la politique à leur manière et avec leurs moyens. Sans y être conviés ni même autorisés. Plus ou moins clandestine et contestataire, la politique extra-légale des citoyens que la Constitution de 1790 a qualifiés de « passifs » est protéiforme. La conversation au cabaret, la chanson ou le cri séditieux, l'exhibition d'emblèmes prohibés, l'affichage de placards dénonciateurs, la propagation de fausses nouvelles, la prise d'arme, etc. constituent autant d'intrusions des exclus dans un domaine qui leur est en théorie interdit. La revendication, dans les années 1840, d'un élargissement du droit de vote est née, précisément, de ce décalage entre une politisation qui touche de larges pans de la société urbaine, et un suffrage réservé à une petite minorité. Pour certains activistes, en effet, et à regarder les pratiques, la citoyenneté peut s'exprimer en dehors du vote, par exemple à travers des structures plus ou moins pérennes comme les corps intermédiaires, déclarés ou non, que sont les associations, les loges, les mutuelles, les coopératives (puis les syndicats) ou des instruments ponctuels, comme les manifestations ou les pétitions, sans oublier la grève. Le peuple peut ainsi agir hors du temps électoral. Des penseurs et des acteurs commencent à travailler dans le sens d'une citoyenneté plus large, une citoyenneté sociale, qui relève à leurs yeux aussi de la citoyenneté démocratique, songeons à la « société de semblables » de Léon Bourgeois, qui prend des accents très modernes, ou au socialisme républicain de Jean Jaurès. Avant ces penseurs, 1848 illustre bien la question des ressources et plus encore des droits sociaux.

La politisation (définie ici comme un *processus* au cours duquel des populations initialement pas ou peu attentives à la politique nationale en viennent à accorder une attention plus ou moins soutenue à ces questions, et par voie de conséquence à s'impliquer, d'une manière ou d'une autre, dans des activités

de nature politique) n'est pas totalement indexée à l'histoire de l'inclusion légale des Français dans l'espace politique. Elle a pu, mais pas en tout lieu, précéder l'universalisation du droit de vote. Elle divise encore aujourd'hui les historiens, autour de la chronologie et des formes de politisation des campagnes et des villes, des continuités et des ruptures dans la géopolitique de l'espace français. La question du populisme, de ses prémisses et de ses manifestations, montre toute la complexité des moments où le suffrage universel peut se retourner contre la République.

Et, à l'aube du xx^e siècle, la politisation, entendue cette fois comme intérêt pour la politique, ou comme implication dans des activités relevant de la sphère politique, n'est pas du tout homogène dans l'ensemble de la société. Enfin, on n'oubliera pas que la victoire des républicains en 1875-1877, si elle fonde durablement le suffrage « universel » masculin, d'une part ne fait pas disparaître les réticences d'une partie des classes dominantes à l'égard du principe même de la démocratie, d'autre part maintient les femmes, une partie du monde ouvrier et les habitants des colonies en-dehors des frontières de la Cité.

Si les années 1789-1793 ont été des années de ruptures décisives, des anticipations qui continuent à peser sur l'évolution du pays pendant plus d'un siècle, les mutations connues par les générations de 1830, 1848, 1870, 1889, 1899 ont fait évoluer les notions de citoyenneté et de démocratie. Entre la déclaration des droits de la Femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges (1791) et les campagnes des premières suffragettes, comment mesurer le chemin parcouru ? Les deux abolitions de l'esclavage (1794 et 1848) donnent-elles aux indigènes de l'empire colonial des droits équivalents à ceux des citoyens de la métropole au terme de la période traitée ? Comment interpréter la position des Juifs de France entre l'égalité théorique des droits en 1792 et les problèmes posés lors de l'Affaire ? Une histoire des notions et des concepts politiques ne saurait faire l'impasse des personnalités qui se sont identifiées à ces luttes, pour l'élargissement de la citoyenneté, autour des contenus de la démocratie, pour magnifier ou discréditer les régimes républicains. Dirigeants politiques, militants révolutionnaires, porte-parole des droits des femmes, abolitionnistes, journalistes, avocats, artisans, ouvriers, prêtres, nobles, contre-révolutionnaires... Combien de biographies seraient nécessaires pour comprendre les engagements individuels et générationnels des uns et des autres ?

Dans un essai ramassé pour répondre aux exigences d'une préparation aux concours, il ne peut être question d'un récit couvrant les cent dix années et la succession des régimes. Les auteurs ont cherché à s'affranchir des modes et des écoles historiques en refusant certaines idées reçues, en donnant aux lecteurs les faits essentiels pour construire leurs interprétations. Les analyses des constitutions, des journées révolutionnaires, des principales lois définissant la citoyenneté, des mouvements politiques se réclamant de la démocratie seront donc prioritaires. Les périodes où les trois concepts deviennent complé-

mentaires ou associées doivent être particulièrement analysées, en contraste avec les périodes de recul ou de régression, du droit de vote, de la liberté de la presse, d'instauration d'une dictature. Il s'agira de cerner les représentations, les politiques et les pratiques des républiques, et de la République française « une et indivisible », incarnée au XIX^e siècle par Marianne, soit un ensemble de valeurs, une façon idéale d'être républicain pour les uns, farouchement contestée par les adversaires de cette République, au nom de principes et d'idéaux souvent diamétralement opposés, même s'ils peuvent, parfois, se rencontrer.